

## Question écrite (26/04/2023)

# Accompagnement des Français de l'étranger de retour en France à la suite d'une catastrophe.

M. Jean-Pierre Bansard attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'accompagnement des Français de l'étranger de retour en France à la suite d'une catastrophe. Ces dernières années les crises politiques, géopolitiques, sanitaires ou environnementales se sont multipliées. Elles ont parfois contraint les Français résidant dans les pays concernés à les quitter en urgence. Ce fut le cas lors de la pandémie du Covid-19, du conflit russo-ukrainien, du récent séisme en Turquie ou bien encore des récents affrontements armés au Soudan. Le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères est en charge de réagir aux événements menaçant la sécurité de nos compatriotes établis à l'étranger, ainsi que de mettre en œuvre une action humanitaire d'urgence en leur faveur. Toutefois, lors de leur retour en France, il n'existe aucune assistance pour les guider dans leurs démarches et ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes ou la solidarité familiale, si tant est qu'ils aient encore de la famille en France. Dans la perspective d'une meilleure appréciation de la sécurité des communautés françaises à l'étranger, il souhaiterait que la motion d'urgence adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des Français de l'étranger lors de sa 38ème session - à l'initiative du groupe « Solidaires & Indépendants » - trouve à s'appliquer. Le texte voté prévoit le renforcement du dispositif de rapatriement existant et la promotion d'un plan global de prise en charge des Français établis hors de France en cas de catastrophe : aides d'urgence, promotion permanente de l'inscription au Registre, vérification régulière du maillage des ilotiers, mise à disposition de logements d'urgence en France, facilitation des relations avec les administrations françaises. Il lui demande quelles suites elle entend donner à cette démarche et si son ministère considère l'élaboration d'un dispositif global de prise en charge de ces Français, comprenant aussi bien les aspects liés à l'étranger qu'aux conséquences d'un retour en France.